

Le mot du préfet

Comme l'a rappelé le Premier ministre dans son intervention le jeudi 7 janvier, la situation sanitaire s'est fragilisée au cours des dernières semaines, la deuxième vague est toujours là et la pression sur le système hospitalier reste forte.

Dans la région Paca, seul le département du Var est épargné par un durcissement du couvre-feu qui reste pour le moment fixé entre 20h et 6h du matin. Comme pour l'ensemble du territoire national, tous les établissements fermés jusqu'à présent le resteront jusqu'à la fin du mois de janvier. La réouverture des bars, restaurants et salles de sports est, quant à elle, reportée à la mi-février.

Le Premier ministre a également rappelé qu'au-delà du strict respect des gestes barrières et de l'isolement des personnes positives ainsi que de leurs cas contacts, la vaccination demeure une arme décisive pour sortir de la crise et qu'il convient « d'aller plus vite, sans modifier notre stratégie mais en anticipant, en optimisant et en simplifiant sa mise en œuvre et son déploiement ».

Dans le Var, alors que la vaccination se poursuit dans les EHPAD, des centres de vaccinations seront également adossés aux établissements de santé du département, dès le début de la semaine prochaine pour un maillage opérationnel du territoire. Ces centres, d'abord destinés à vacciner les professionnels de santé et les aides à domicile de plus de 50 ans, pourront monter en puissance avec la vaccination des personnes de plus de 75 ans, à partir du 18 janvier, comme l'a annoncé le Premier ministre.

Au fur et à mesure de l'avancement de la campagne, d'autres centres de vaccinations seront installés en partenariat et avec l'appui des collectivités territoriales, à l'instar de ce que nous avons déjà mis en œuvre ensemble pour les centres de dépistage.

C'est bien ensemble que nous relèverons ce nouveau défi dans la lutte que nous menons sans relâche contre le virus.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

⇒ INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 8 JANVIER 2020

	S46 09/11 - 15/11	S47 16/11- 22/11	S48 23/11- 29/11	S49 30/11 - 04/12	S50 05/12- 11/12	S51 14/12 20/12	S52 21/12 27/12	S53 28/12 03/01	S1 04/01 08/01
Nombre de tests réalisés	19 674	15 341	13 826	21 538	24 525	38 900	51 850	34 633	ND
Nombre de tests positifs	2759	1646	1152	1036	1111	1576	1782	2027	ND
Taux de positivité	14,00 %	10,70 %	8,30 %	4,80 %	4,50 %	4,10 %	3,40 %	5,90 %	7,50 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	257	135	85	96	103	147	166	189	195

⇒ INDICATEURS SANITAIRES

- Nbre de décès en établissement de santé : **524**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **157**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **37**

⇒ CLUSTERS (au 8 janvier 2021)

Le nombre cumulé de clusters signalés continue d'augmenter : **340**, dont 50 en cours d'investigation

LES MESURES ANNONCÉES PAR LE PREMIER MINISTRE

➔ Prolongation du couvre-feu

Le couvre-feu est maintenu jusqu'au 20 janvier, au moins. La situation est particulièrement fragile dans certains territoires, notamment dans l'Est du pays. En fonction de la circulation du virus, le couvre-feu pourra être avancé à 18h dans 10 autres départements qui s'ajouteront aux 15 départements déjà concernés. Cette mesure vise à limiter au maximum les rassemblements privés. En région PACA, seul le département du Var n'est, pour l'instant, pas concerné par une extension du couvre-feu à 18h.

➔ Soutien par l'État des secteurs contraints de rester fermés

Toutes les activités, tous les établissements, tous les équipements qui sont aujourd'hui fermés le resteront encore jusqu'à la fin du mois de janvier.

Un point pour l'ensemble de ces secteurs sera fait le 20 janvier et l'État continuera d'accompagner chacun des acteurs directement impactés : l'ensemble des dispositifs seront maintenus, dans les mêmes conditions. L'examen d'éventuels besoins d'accompagnement complémentaire pour les secteurs les plus sinistrés sera mené par les ministères concernés.

Pour les aides de décembre, les formulaires seront mis en ligne sur le site impots.gouv.fr dès le 15 janvier.

Compte tenu de la situation épidémique, la perspective d'une réouverture des restaurants, bars et salles de sport est reportée à minima jusqu'à la mi-février. De même, il est prématuré d'acter aujourd'hui de la réouverture des stations de ski pour les vacances de février.

➔ Renforcement de la stratégie « tester, alerter, protéger »

À partir du 10 janvier, les salariés testés positifs ou symptomatiques dans l'attente du résultat de leur test, s'ils ne sont pas en mesure de continuer à travailler depuis leur domicile, pourront obtenir un arrêt de travail immédiat, indemnisé et sans jour de carence via l'inscription sur le site de l'Assurance maladie.

L'Assurance maladie assurera un suivi plus systématique avec 2 à 3 appels téléphoniques sur 7 jours.

Enfin, à compter du 20 janvier, chaque personne déclarée positive se verra proposer une visite à domicile par un infirmier.

TRAVAIL : LE PROTOCOLE NATIONAL ACTUALISÉ



Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19 a été actualisé le 6 janvier 2021. Il s'agit d'un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique.

Les principales évolutions de cette actualisation portent sur :

- ➔ La généralisation du télétravail pour les activités qui le permettent ;
- ➔ L'organisation des réunions par audio et visio-conférences ;
- ➔ L'utilisation de l'application TousAntiCovid pour faciliter le suivi des cas contacts ;
- ➔ La suspension des moments de convivialité dans le cadre professionnel ;
- ➔ La protection des personnes à risque de forme grave de Covid.

➔ Pour télécharger **le protocole national actualisé**, cliquer [ICI](#)

➔ Le ministère du Travail a édité des **Guides conseils et bonnes pratiques au travail ainsi que des Fiches conseils métiers**. Ces documents sont consultables et téléchargeables **en cliquant ICI**



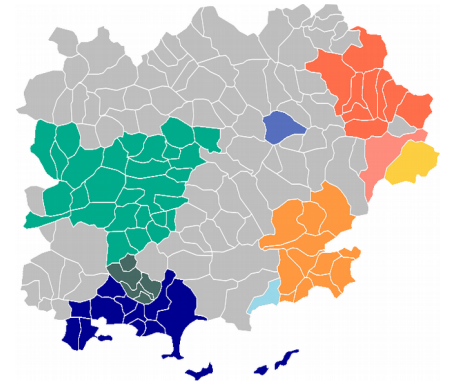
Un nouvel arrêté préfectoral prolonge l'obligation du port du masque dans tous les lieux publics de 70 communes du département ainsi que sur tous les marchés de plein air jusqu'au 29 janvier inclus. Retrouvez cet arrêté sur www.var.gouv.fr

Aujourd'hui, le virus circule toujours dans le département du Var et le port du masque est un des gestes barrières essentiel pour se protéger et protéger les autres. Il est obligatoire dans tous les lieux clos et les situations pour lesquelles les mesures de distanciation ne sont pas possibles.

Ici, le masque est obligatoire

Rappel sur les gestes barrières :

- ➔ Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- ➔ Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique ;
- ➔ Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum) ;
- ➔ Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- ➔ Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour ;
- ➔ Éviter de se toucher le visage ;
- ➔ Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- ➔ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir ;
- ➔ Télécharger l'application TousAntiCovid et se signaler lorsque l'on est atteint par la COVID.



La levée du confinement ne doit absolument pas se traduire par un relâchement de ces gestes barrières et les contrôles pour faire respecter l'obligation du port du masque sont toujours d'actualité.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 200 € qui peut être majorée à 450 €.

DÉPISTAGE



Du 11 au 15 janvier 2021
le dispositif mobile de dépistage sera dans les communes suivantes

Date	Horaires	Commune	Emplacement
L. 11 Janv	09h00-12h00 13h30-17h00	LA VALETTE	Salle Couros - Avenue Lavoisier
M. 12 Janv	9h00-12h00 13h30-17h00	LA GARDE	Parking de la Poste
M. 13 Janv	9h00-12h00 13h30-17h00	LA FARLÈDE	Salle des Fêtes
J. 14 Janv	9h00-12h00 13h30-17h00	OLLIOULES	Complexe Aldo Piemontsi Près de la caserne CRS
V. 15 Janv	10h00-12h00 13h30-16h00	LE LAVANDOU	Parking du COSEC

Retrouvez les centres de dépistage temporaires dans le Var en cliquant **ICI** ou via le lien suivant : <http://www.var.gouv.fr/covid-19-6-centres-de-depistages-temporaires-et-un-a8757.htm>

Retrouvez toutes les informations sur COVID -19 sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24, 7j/7 : 0 800 130 000

Un numéro vert d'information en PACA a été mis en place par l'ARS (Agence régionale de Santé) 7j/7, de 9h à 19h : 0 800 730 087